

Total des facilités de crédit
commercial par code SCIAN
Caisse populaire ABC

Rapport sur la concentration
dans les industries

Mois de

Catégorie SCIAN	Codes SCIAN		Exposition au risque	% du capital et des dépôts	Limite fixée par la politique	Écart
	Code second.	Cat. princ.				
Agriculture-Cultures agricoles	111			#VALUE!		#VALUE!
Agriculture-Élevage	112			#VALUE!		#VALUE!
Agriculture-Foresterie	113			#VALUE!		#VALUE!
Agriculture-Pêche/Chasse/Piégeage	114			#VALUE!		#VALUE!
Agriculture-Activités de soutien	115			#VALUE!		#VALUE!
Agriculture-Total		11	0	#VALUE!	0%	#VALUE!
Extraction minière/de pétrole/de gaz		21		#VALUE!		#VALUE!
Services publics		22		#VALUE!		#VALUE!
Construction-Entrepreneurs principaux	231			#VALUE!		#VALUE!
Construction-Entrepreneurs spécialisés	235			#VALUE!		#VALUE!
Construction-Total		23	0	#VALUE!	0%	#VALUE!
Fabrication		33		#VALUE!		#VALUE!
Commerce de gros		41		#VALUE!		#VALUE!
Commerce de détail		44		#VALUE!		#VALUE!
		45		#VALUE!		#VALUE!
Transport/Entreposage		48		#VALUE!		#VALUE!
		49		#VALUE!		#VALUE!
Information/Culture		51		#VALUE!		#VALUE!
Finance/Assurance		52		#VALUE!		#VALUE!
Services immobiliers-Biens immobiliers				#VALUE!		#VALUE!
Services immobiliers-Autres				#VALUE!		#VALUE!
Services immobiliers-Total		53	0	#VALUE!	0%	#VALUE!
Services prof./scientifiques/techniques		54		#VALUE!		#VALUE!
Gestion		55		#VALUE!		#VALUE!
Services administratifs		56		#VALUE!		#VALUE!
Services d'enseignement		61		#VALUE!		#VALUE!
Soins de santé		62		#VALUE!		#VALUE!
Arts/Spectacles/Loisirs		71		#VALUE!		#VALUE!
Hébergement/Services de restauration		72		#VALUE!		#VALUE!
Autres services		81		#VALUE!		#VALUE!
Administrations publiques		91		#VALUE!		#VALUE!
Total			0	#VALUE!	0%	#VALUE!

Capital et dépôts de la caisse populaire



INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE

1. Le présent rapport aide à indiquer les limites et niveaux de concentration dans les industries et à gérer toute exposition excessive au risque qui en découle.
2. La fréquence des rapports est laissée à la discrétion de la haute direction des caisses populaires, mais il est recommandé que ce soit au moins une fois par trimestre.
3. Dans le cas de l'agriculture, de la construction et des services immobiliers, on dispose de codes secondaires; si on s'en sert, il faut faire le total de ces industries et l'ajouter au total général.
4. Pour les rapports destinés à l'extérieur, on ne doit rien changer aux codes autorisés, mais pour les rapports internes, la direction de la caisse est libre d'insérer des codes secondaires dans la feuille de calcul.
5. Pour attribuer un code aux nouveaux prêts, il faut se référer au document « Code des industries et risque lié à la concentration », qui se trouve ailleurs sur ce site.
6. On obtient les valeurs de la colonne C5 en divisant le montant figurant sous « Exposition au risque » (colonne B) par celui indiqué en regard de « Capital et dépôts de la caisse populaire » (colonne B, rangée 61, à inscrire dès que l'on commence à remplir le formulaire).
7. La limite fixée par la politique, qui doit être exprimée en pourcentage du total du capital et des dépôts, est à indiquer par la caisse populaire à la colonne D; le total de cette colonne ne doit pas dépasser les 100 %. Veuillez noter qu'il n'en va pas de même du calcul où l'on exprime les industries en pourcentage du portefeuille : le total des limites fixées par la politique peut y dépasser les 100 %.
8. Le document s'imprime sur une feuille de format lettre.

